



RÉGIME JURIDIQUE DES OPCVM PAR L'ORDONNANCE N°2011 DU 1 AOÛT 2011

PROGRAMME

- INTRODUCTION
- OPCVM COORDONNÉES
 - Agrément (passeport in - passeport out)
 - Régime général des organismes de placement collectif en valeurs mobilières
 - Obligations de la société de gestion, du dépositaire, et de l'entité responsable de la centralisation et du commissaire aux comptes
 - Règles de fonctionnement
 - Règles d'investissement
 - Organismes de placement collectif en valeurs mobilières maîtres ou nourriciers
 - Information des investisseurs
- OPCVM NON COORDONNÉES
 - Dispositions communes
 - OPCVM destinés à tout souscripteur
 - OPCVM agréés réservés à certains investisseurs
 - Organismes de placement collectif en valeurs mobilières déclarés réservés à certains investisseurs
- CONCLUSION

DESCRIPTION

Cette formation explique le contenu et les impacts sur l'industrie de la gestion d'actifs du nouveau cadre réglementaire instauré par l'Ordonnance n° 2011-915 du 1er août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.

OBJECTIFS

- Comprendre le nouveau cadre juridique et réglementaire des OPCVM
- Appréhender les subtilités des textes réglementaires

PUBLIC

- Directeurs juridiques, juristes, RCCI, RCSI
- Déontologues
- Gestionnaires d'OPCVM
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Directeurs généraux des SGP

NIVEAU

Avancé

PRÉ-REQUIS

- Connaissances des OPCVM
- Connaissances de base du cadre réglementaire de la gestion d'actifs

FORMATIONS ASSOCIÉES

- PRÉPAREZ-VOUS
 - Principaux aspects réglementaires de la gestion d'actifs
 - OPCVM et gestion de portefeuilles

FORMATEUR

Jean-Marie Godet

DURÉE

1 jour

FORMAT

journée/soirée

PRIX

1 200 € HT